

CONCOURS TALENTS BGE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Catégorie « Jeune Pousse »

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en France, quels que soient leur âge, relevant du RSI (les SA et SAS ne peuvent donc pas candidater à cette catégorie), dont l'entreprise a moins de 6 mois d'existence au moment de la clôture des inscriptions au concours.
La RAM est partenaire de ce prix.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} octobre 2017 et le 31 mars 2018**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- motivation et capacité du créateur à développer son entreprise
- qualité du montage et de la conduite du projet
- viabilité économique du projet
- degré d'innovation et d'originalité du projet

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com